

Conseil Communal
Séance du 27 mars 2017

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., ~~HENKINET F.~~, MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Finances

1. Approbation des comptes 2013 – 2014 – 2015 de la Fabrique d’Eglise de Bercheux et du compte 2016 de la Fabrique d’Eglise de Sibret.

Le Conseil Communal approuve les comptes ci-dessous, ceux-ci se présentent comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2013	Bercheux	45.093,38 €	31.907,29 €	Excédent de 13.186,09 €	25.790,54 €
2014	Bercheux	50.117,79 €	39.182,15 €	Excédent de 10.935,64 €	21.841,54 €
2015	Bercheux	51.721,27 €	19.261,24 €	Excédent de 32.460,03 €	0,00 €
2016	Sibret	232.787,51 €	224.380,06 €	Excédent de 8.407,45 €	3.495,47 €

2. Approbation des budgets 2015 – 2016 – 2017 de la Fabrique d’Eglise de Bercheux et du budget 2017 de la Fabrique d’Eglise d’Hompré.

Exercice	Fabrique d’Eglise	Intervention communale à l’ordinaire	Intervention communale à l’extraordinaire	Excédent
2015	Bercheux	18.871,08 € non payée	0 €	0 €
2016	Bercheux	19.640,28 € non payée	0 €	0 €
2017	Bercheux	43.695,69 €	0 €	0 €
2017	Hompré	18.346,12 €	0 €	0 €

Le Conseil communal approuve ces budgets.

3. Marché de services auteur de projet pour les dossiers lancés lors de l’exercice 2017 : approbation du cahier spécial des charges.

Les marchés ayant pour objet la désignation d’un auteur de projet ainsi que les services y relatifs, pour les travaux lancés pendant l’année 2017, seront passés par procédure négociée sans règle de publicité conformément à l’article 26 § 1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006.

4. Marché de services coordinateur de sécurité pour les dossiers lancés lors de l’exercice 2017 : approbation du cahier spécial des charges.

Les marchés ayant pour objet la désignation d’un coordinateur de sécurité et de santé ainsi que les services y relatifs, pour les travaux lancés pendant l’année 2017, seront passés par procédure négociée sans règle de publicité conformément à l’article 26 § 1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006.

5. Octroi d’aides à Faso-Lux pour le Burkina Faso et à la Commune de Zagnanado pour le Bénin.

Projets qui tombent à pic compte tenu de la famine en Somalie et en Afrique et des difficultés rencontrées par ces populations.

En ce qui concerne le Burkina Faso : suite à la présentation lors de sa séance du 16 avril 2015 du projet par « Faso-Lux » visant la prévention de la malnutrition chez les enfants en bas âge et du récent rapport d’activités, le Conseil communal est invité à marquer son accord de principe sur la poursuite du projet portant sur un double objectif, à savoir relancer une dynamique de prévention afin que d’autres villages se mobilisent pour sauver les enfants de la malnutrition et prévenir la malnutrition dans 4 villages en pérennisant les séances de pesée et bouillie, et à participer à raison d’une somme de 3.444,00 euros pour les années 2017 et 2018. Pour rappel, 4.454 € en 2015 et 2.930 € en 2016.

En ce qui concerne le Bénin : suite à sa décision du 11 août 2016 de ratifier le protocole de collaboration signé le 3 juillet 2016 à Zagnanado, le Conseil communal est invité à marquer son accord de principe sur le financement de deux projets pour un montant total de 7.500,00 euros dans le cadre du plan d'actions 2016 – 2018 établi entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et la Commune de Zagnanado au Bénin sous l'égide de la Province de Luxembourg, soit :

- projet d'appui à l'établissement d'une pièce d'identité pour 200 femmes des marchés de la Commune de Zagnanado;
- projet d'acquisition d'une barque pour les écoles lacustres de Womèto.

Le Collège est chargé du suivi et des modalités pratiques de libération des fonds à la commune de Zagnanado.

Ces deux aides de coopération feront l'objet d'un futur rapport présenté au Conseil communal en vue de l'octroi d'aides ultérieures.

6. Acquisition d'un tracteur d'occasion : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Guy MARS

Le tracteur SAME actuellement utilisé devenant vétuste, il est proposé au Conseil communal d'approuver le projet d'acquisition d'un tracteur d'occasion, de maximum 5000 heures et d'une puissance de minimum 160 ch.

Le devis estimatif du marché s'élève à la somme de 55.000,00 euros TVA comprise. Pour rappel, cette dépense a été prévue au budget 2017.

Le marché sera passé par procédure négociée sans règle de publicité.

Des subsides équivalant à 15 % de cette acquisition sont sollicités auprès de la Région wallonne.

7. Acquisition de bacs ralentisseurs : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Guy MARS

Une subvention de 11.139,00 euros a été octroyée par la Région wallonne à la Commune de Vaux-sur-Sûre pour l'acquisition de mobilier urbain et/ou des éléments de sécurité.

A cette occasion, il est proposé au Conseil communal d'approuver le projet d'acquisition de bacs ralentisseurs qui seront installés sur le territoire communal dans le cadre de la sécurité routière.

Le devis estimatif du marché s'élève à la somme de 24.000,00 euros TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans règle de publicité.

Travaux

8. Conception et réalisation d'une mezzanine dans la salle polyvalente (ancienne salle de gym) de l'implantation scolaire de Vaux-sur-Sûre : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Patrick NOTET

Projet qui nécessite autant une expertise en technique et étude qu'en mise en œuvre des travaux, d'où l'utilité d'un projet conception-réalisation.

Etant donné que les cours de gymnastique dispensés dans l'implantation scolaire de Vaux-sur-Sûre le seront dorénavant dans le nouveau hall sportif situé à Morhet après les vacances de Pâques et que cet espace deviendra donc libre et utile notamment pour la cantine scolaire, le Conseil communal est invité à approuver le projet de conception et de réalisation d'une mezzanine afin d'y accueillir d'une part, au niveau du sol – niveau 0, le réfectoire (afin de récupérer la salle du Bar à Thym) et d'autre part, la création d'une mezzanine pour y créer une classe maternelle.

Le devis estimatif de ce marché (conception : étude du projet et réalisation) s'élève à la somme de 35.000,00 euros HTVA.

Pour rappel : procédure identique appliquée pour la couverture de la zone multisports de Sibret.

Le marché sera passé par procédure négociée sans règle de publicité.

Plan de cohésion sociale

9. Plan de cohésion sociale 2016 – Rapport financier : approbation.

Le Conseil communal approuve le rapport financier du Plan de Cohésion sociale pour l'exercice 2016 dont Anne Morsomme assure dorénavant la coordination.

LIBELLE	MONTANT
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de subvention)	25.147,50 euros
Total à justifier (Subvention + part communale, soit subvention X 125 % s'il échet)	31.434,38 euros
Total justifié	31.309,03 euros
Total à subventionner	25.047,22 euros
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	18.860,63 euros
Deuxième tranche de la subvention	6.186,60 euros

Ecopasseur

10. Rapport d'activités : approbation du rapport annuel.

Suivant les instructions en la matière, il convient de procéder à l'approbation du rapport annuel 2016 de l'écopasseur communal, soit sur les missions, activités et tâches réalisées au cours de l'année 2016 : consultation des particuliers et information sur les primes, sensibilisation et conseils en matière d'énergie, comptabilité énergétique, cadastre énergétique, ...

Soit un travail très positif réalisé par notre agent : Rita Guillaume.

Evénements

11. Opération RTBF Vivacité « Printemps Grandeur Nature 2017 » - Convention – Cahier des charges 2017 : ratification de la convention.

Présentation : René REYTER

La Commune de Vaux-sur-Sûre participe ce samedi 8 avril pour la première fois à l'émission « Printemps Grandeur Nature » en collaboration avec la RTBF qui assurera entre autres en direct et le jour de la manifestation des émissions spéciales, tant en radio sur Vivacité qu'en télévision.

Le Conseil communal ratifie donc la convention – cahier des charges 2017 qui tient compte des engagements à assurer par la RTBF et la Commune de Vaux-sur-Sûre et notamment la prise en charge d'une participation financière forfaitaire de 2.500 € HTVA.

Agriculture

12. Aide au compostage des effluents d'élevage pour les agriculteurs : approbation du règlement.

Présentation : Joseph GROGNA

La Province de Luxembourg a approuvé trois règlements proposant des aides financières complémentaires aux actions communales en faveur des agriculteurs en matière d'aide à l'apport d'amendement calcaro-magnésien, d'aide aux analyses de sol et d'aide au compostage des effluents d'élevage.

Le Conseil communal approuve un règlement similaire à celui de la Province en matière d'aide au compostage, soit une participation financière de la Commune fixée à 100 euros par agriculteur (n° de producteur) égale au montant de l'intervention complémentaire provinciale.

Personnel

13. Approbation de la convention modifiée du fonds de pension des mandataires communaux – Convention Publipension – Belfius.

Suite à la mise en conformité du droit belge par rapport à la réglementation européenne, la classification juridique du contrat pour la pension des mandataires de la Commune et du CPAS de Vaux-sur-Sûre passe de la branche 21 à la branche 27 B sous l'effet de la loi du 13 mars 2016 (art. 220) relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance. Dès le passage en branche 27 B, pour pouvoir effectuer le paiement des pensions des mandataires et utiliser le fonds de pension, il y a lieu de passer par le Service fédéral des Pensions, expert en la matière pour faire face à la complexité croissante de la législation et pour procéder à un calcul correct et précis des pensions en raison de la fusion avec d'autres services de gestion des pensions et des investissements massifs dans les systèmes informatiques au cours des dernières années.

Vu qu'il est de saine gestion pour les législatures futures de disposer d'un tel fonds, le Conseil communal est invité à approuver la convention modifiée du fonds de pension des mandataires communaux, convention Publipension – Mandataires en branche 27 B pour la Commune et le CPAS de Vaux-sur-Sûre ainsi qu'à demander à Belfius l'actualisation du financement, en appliquant le type de financement avec prime en pourcentage constant (25,76%) et versements annuels progressifs.

HUIS CLOS

La séance est levée.

A l'issue du Conseil, remise du chèque par le groupe « Je cours pour ma forme » à l'association « Solidarité – Vaux-sur-Sûre ».